

Orientation professionnelle, possibilités de placement et de formation professionnelle

Avril 2016



Conseil du Premier ministre sur la condition
des personnes handicapées

Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées
140 - 250 rue King
CP 6000
Fredericton NB E3B 9M9

Téléphone/ATS: (506) 444-3000
Sans frais: (800) 442-4412
Télécopieur: (506) 444-3001

Courriel: pcsdp@gnb.ca
Site Web: www.gnb.ca/conseil



Premier's Council on the Status of Disabled Persons N.B. / Cpmcph N.-B.



@NBPCSDP

TABLE DE MATIÈRES

ÉDUCATION POSTSECONDAIRE.....	1
Centres d'accessibilité et coordonnateurs	1
ASSISTANCE FINANCIÈRE.....	4
Ministère de l'Éducation postsecondaire, Travail et Formation.....	4
Services financiers pour étudiants	4
Bourse servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente	5
Centre de service national de prêts aux étudiants.....	5
Bourses d'étude.....	5
FORMATION ET SERVICES D'EMPLOI	6
Éducation et développement de la petite enfance	6
Secteur francophone.....	6
Division des services éducationnels - Services aux étudiants.....	6
Adaptation scolaire / Troubles d'apprentissage / Douance / Milieu propice à l'apprentissage	6
Secteur anglophone.....	6
Division des services éducationnels - Services aux étudiants.....	6
Ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail.....	7
Formation et Perfectionnement Professionnel (FPP).....	10
Services de support à l'emploi et à la formation (SSEF) - services d'emploi.....	11
Aptitudes à l'emploi	13
Étudiant - SEED - stages coopératifs.....	15
Entrepreneurship pour étudiants	16
Services d'aide à l'emploi - Services d'emploi.....	18
Programme Compétences essentielles au travail (CET).....	18
Centre communautaire d'apprentissage pour adultes –Programme académique..	20
Bonification salariale à l'employeur - Accroissement de l'emploi	22
Bonification salariale - Initiative d'une promesse d'emploi	24
Bureau des Ressources humaines	26
Égalité d'accès à l'emploi	26
Ministère du Développement social	28
Services au travail.....	30
Programme de soutien aux personnes ayant un handicap	32

Agences du programme Activités de développement pour adultes, programmes et formation (ADAPF).....	33
Organismes communautaires offrant des occasions de formation et d'emploi	40
SERVICES DE SOUTIEN À L'EMPLOI — PROGRAMMES NATIONAUX ET FÉDÉRAUX.....	48
Conseil canadien de la réadaptation et du travail (CCRT).....	48
Services d'emplois	48
Partenaires programme	48
Workink – Centre virtuel de documentation sur l'emploi	49
Compétences essentielles au travail (WESP).....	49
Initiatives Jeunesse.....	50
Faire un Changement Canada	50
Programme de capacités d'affaires.....	51
Programme IBDE pour Web	51
Essentielles et Avancé	51
Prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada.....	52
Programme de réadaptation professionnelle	52
EMPLOI / RECHERCHE D'EMPLOI	54
Service Canada	54
Fonds d'intégration pour les personnes handicapées	54
Démarrer ton entreprise	58
ASSISTANCE POUR EMPLOYEURS	58
Services de soutien aux employeurs du Nouveau-Brunswick	58
PUBLICATIONS, RESSOURCES ET OUTILS.....	59
Plan d'action-emploi pour les personnes ayant un handicap au Nouveau-Brunswick.....	59
Atteignez vos objectifs - Promotion de l'emploi et de l'éducation pour les personnes handicapées	59
Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le marché du travail visant les personnes Handicapées Perspectives d'avenir.....	60
Ligne directrice sur les mesures d'adaptation à l'endroit des élèves ayant une incapacité	60
Ligne directrice sur les mesures d'adaptation à l'endroit des élèves ayant une incapacité	61
Les mesures d'adaptation au travail Questions fréquemment posées – Travailleurs	61
Les mesures d'adaptation au travail Questions fréquemment posées - Employeurs	61

Les mesures d'adaptation au travail - Assurer le maintien de l'emploi des Néo-Brunswickois après un congé autorisé ou un accident du travail.....	62
Lignes directrices – Mesures d'adaptation à une incapacité physique et mentale au travail.....	62
Lois et règlements : Invalidité	62
Établir un milieu de travail accueillant pour les employés handicapés.....	63
Modèle de politique sur les mesures d'adaptation dans le milieu de travail.....	63
Centre de ressources sur l'accessibilité.....	63

ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

Les étudiants handicapés qui sont inscrits dans les établissements postsecondaires devraient communiquer leurs besoins d'accommodation le plus tôt possible. Les coordonnateurs travailleront avec les étudiants pour rendre leur carrière postsecondaire aussi inclusive que possible.

Centres d'accessibilité et coordonnateurs

Université de Moncton

Site Web : www.umoncton.ca/umce-saee/service-acces

CAMPUS D'EDMUNDSTON

Services aux étudiantes et étudiants

Local A-115K

Université de Moncton

Campus d'Edmundston

Edmundston (NB) E3V 2S8

Téléphone : (506) 737-5050

poste 5110

Télécopieur : 506-737-5373

Courriel :

kim.duchesne-caron@umoncton.ca

CAMPUS DE MONCTON

Service d'accès et de soutien à
l'apprentissage

2e étage, Bibliothèque Champlain

18, avenue Antonine-Maillet

Moncton (NB) E1A 3E9

Téléphone : (506) 858-3794

Télécopieur : (506) 858-4456

Courriel :

service.acces.umcm@umoncton.ca

CAMPUS DE SHIPPAGAN

Université de Moncton

Campus de Shippagan

218, boul. J.-D.-Gauthier

Shippagan (NB) E8S 1P6

Conseillère: Arline Laforest

Téléphone: (506) 336-3400 poste 3617

Courriel : arline.laforest@umoncton.ca

CCNB

Paul Cyr, Coordinateur provincial

Téléphone : (506) 789-2469

Courriel : paul.cyr@ccnb.ca

University of New Brunswick

FREDERICTON CAMPUS
Student Services
Student Accessibility Centre

Courriel: unbds@unb.ca
Téléphone: (506) 453-3515

SAINT JOHN CAMPUS
Student Services
Student Accessibility Centre

Conseillers:

Ken Craft, B.A., M.A., B.Ed.
Téléphone: (506) 648-5690
Courriel: kcraft@unb.ca

Bruce Cameron - B.PE, B.B.A.
Téléphone: (506) 636 - 6260
Courriel : bruce.cameron@unb.ca

Katie Beks, B.A., B.Ed. (en congé)
Téléphone: (506) 636-6260
Courriel: k.beks@unb.ca

Spécialiste en dispositifs technologiques d'assistance :

Rob Pafford, B.A., B.J., B.Ed.
Téléphone: (506) 648-5840
Courriel: robert.pafford@unb.ca

St. Thomas University

Student Services
Courriel: accessibility@stu.ca

Rick Sharpe
Téléphone: (506) 453-7207

Kelly Hogg
Téléphone: (506) 453-7216

Mount Allison University

Meighen Centre for Learning Disabilities
Wallace McCain Student Centre

Anne Comfort, M.Ed
Programs and Services Manager
Téléphone: (506) 364-2527
Télécopieur: (506) 364-2641
Courriel : acomfort@mta.ca

Crandall University

Boite 6004
Moncton, NB E1C 9L7

Debbie MacPhail
Coordinator of Student Learning Services
Téléphone : (506) 858-8970 poste 229
Courriel: debbie.macphail@crandallu.ca

Oulton College

Student Services
Support Services
Sans frais: (888) 757-2020
Téléphone: (506) 858-9696
Courriel: student.services@oulttoncollege.com

NBCC

Service d'admission au collège
Téléphone : (888) 796-NBCC
Site Web : www.nbcc.ca

New Brunswick College of Craft and Design

Office of the Registrar
Nancy Beaulieu
Téléphone: (506) 453-6491
Sans frais : (877) 400-1107
Courriel : Nancy.beaulieu@gnb.ca

College Admissions Service
(CAS) : (800) 376-5353

ASSISTANCE FINANCIÈRE

Ministère de l'Éducation postsecondaire, Travail et Formation

Services financiers pour étudiants

Site Web :

www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education_postsecondaire_formation_et_travail/Competences/content/SoutienFinancier/ServicesFinanciersPourEtudiants.html

420 – 440 rue King
CP 6000
Fredericton (NB) E3B 5H1

Téléphone: (506) 453-2713
Sans frais: (800) 667-5626
Télécopieur: (506) 444-4333

Les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick travaillent en collaboration pour offrir une aide financière aux étudiants. Des prêts, des bourses et des bourses d'études sont offerts aux étudiants pour leur permettre de poursuivre des études postsecondaires et les aider financièrement. À l'aide d'une seule demande, vous serez automatiquement évalué pour l'aide financière aux étudiants, notamment les prêts, les bourses et les bourses d'études des gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada.

The Student Financial Services Site Web provides 24-hour e-services access to the online student financial assistance application; application status inquiry form; other commonly used program forms and the annual Student Financial Assistance Program Information Guide.

Le site Web de Services financiers pour étudiants fournit un accès 24 heures à

- Guide d'information
- Demande en ligne
- Entente maîtresse sur l'aide financière aux étudiants bulletin d'information
- Demande de bourse servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une incapacité permanente
- Autres formes de programmes couramment utilisés

Bourse servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente

Cette bourse d'une valeur pouvant aller jusqu'à 8000 \$ par année scolaire est offerte aux étudiants ayant une invalidité permanente qui ont besoin de services spéciaux ou d'équipement spécialisé pour poursuivre leurs études. Cette aide financière non remboursable peut par exemple aider à payer les services de tuteurs, de preneurs de notes ou d'interprètes, ou encore, à payer des aides techniques, comme les appareils de transcription en braille. La bourse sert à l'achat de services spéciaux ou d'équipement spécialisé nécessaires aux études dont on n'a pas tenu compte dans l'évaluation de vos besoins.

Centre de service national de prêts aux étudiants

Site Web : www.cibletudes.ca

CP 4030
Mississauga (ON) L5A 4M4

Téléphone : (888) 815-4514
ATS : (888) 815-4556

Ciblétudes est une source de renseignements et d'outils interactifs qui vous aideront à planifier vos études postsecondaires, à en assumer les coûts et à épargner.

Bourses d'étude

Les collèges et universités maintiennent des listes de services financiers offerts aux étudiants qui fréquentent leurs installations. Communiquer avec le centre de Services aux étudiants de votre établissement pour plus de détails sur ce qui peut vous être disponible.

Sites Web utiles:

www.neads.ca

<http://disabilityawards.ca/gov.php?lang=FR&ID=NB>

<http://app.infoaa.7700.gnb.ca/gnb/Pub/EServices/ListServiceDetailsFr.asp?ServiceID1=200785&ReportType1=ALL>

<http://ccnb.nb.ca/admission-et-bourses/financement-des-etudes.aspx>

<http://schools.ednet.ns.ca/avr/sb/071/mhatt/SchoBurAwardschart.htm>
(Anglais)

FORMATION ET SERVICES D'EMPLOI

Éducation et développement de la petite enfance

Site Web : www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education.html

Secteur francophone

Division des services éducationnels - Services aux étudiants

CP 6000
Fredericton, NB E3B 5H1

Téléphone: (506) 453-3678
Télécopieur: (506) 457-4810

Adaptation scolaire / Troubles d'apprentissage / Douance / Milieu propice à l'apprentissage

Jeanne Duquette
PO Box 6000
Fredericton, NB E3B 5H1

Téléphone : (506) 453-2750
Télécopieur : (506) 457-835
E-mail: jeanne.duquette@gnb.ca

Région servi: Nouveau-Brunswick

Services offerts: accommodations académiques; psychologie scolaire; counseling en formation et carrière

Secteur anglophone

Division des services éducationnels - Services aux étudiants

CP 6000
Fredericton, NB E3B 5H1

Téléphone : (506) 444-4715
Télécopieur : (506) 457-7835

Services offerts: Élaboration de programmes et de services ; administration ; consultation et suivi des services dans les domaines des élèves ayant des besoins spéciaux, à risque, doués et talentueux ; orientation et de Counseling ; psychologie ; et activités étudiantes.

Atlantic Provinces Special Education Authority (APSEA)

Site Web: www.apsea.ca

CP 6000

Fredericton, NB E3B 5H1

Joan Skinner

Students with Audio Impairments

Téléphone: (506) 444-4712

Télécopieur: (506) 457-7835

Courriel: Joan.Skinner@gnb.ca

Christine Purcell

Students with Visual Impairments

Téléphone: (506) 444-4737

Télécopieur: (506) 462-2302

Courriel: christine.purcell@gnb.ca

Services offerts : Services de transition; Expérience de travail; Enseignement coopératif; Services éducatifs pour les élèves qui sont sourds et malentendants.

Ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail

Site Web:

www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education_postsecondaire_formation_et_travail.html

470 York Street

PO Box 6000

Fredericton, NB E3B 5H1

Téléphone : (506) 462-5198

Télécopieur : (506) 453-2148

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT) compte de nombreux bureaux dans toute la province. Leur but est d'aider les citoyens du Nouveau-Brunswick à atteindre leurs objectifs d'emploi. Notre personnel aide les clients à chercher un emploi permanent, d'abord en établissant un plan d'action d'emploi. Selon leurs intérêts, leurs compétences et leurs aspirations, notre personnel aide les clients à préciser leurs objectifs de carrière et à établir un plan pour les réaliser. Communiquez avec votre bureau régional de l'emploi aujourd'hui pour commencer à atteindre vos objectifs d'emploi.

Bureaux Régionaux

BATHURST

300 - 275, rue Main
Bathurst (NB) E2A 1A9

Téléphone (506) 549-5766
Télécopieur (506) 549-5782

CAMPBELLTON

100 - 157, rue Water
Campbellton (NB) E3N 3L4

Téléphone (506) 789-2411
Télécopieur (506) 759-6696

CARAQUET

20E boul. St-Pierre Ouest
CP 5644
Place Bellevue
Caraquet (NB) E1W 1B7

Téléphone (506) 726-2639
Télécopieur (506) 726-2728

EDMUNDSTON

308 - 121, rue de l'Église
Carrefour Assomption
CP 5001
Edmundston (NB) E3V 3L3

Téléphone (506) 735-2677
Télécopieur (506) 735-2527

FREDERICTON

300, rue St. Mary's
CP 6000
Fredericton (NB) E3B 5H1

Téléphone (506) 453-2377
Télécopieur (506) 444-5189

GRAND-SAULT

101 - 160, rue Réservoir
Grand-Sault (NB) E3Z 1G1

Téléphone (506) 475-4025
Télécopieur (506) 473-7574

MIRAMICHI

152, rue Pleasant
Miramichi (NB) E1V 1Y1

Téléphone (506) 627-4000
Télécopieur (506) 624-5482

MONCTON

320 -200, rue Champlain
CP 5001
Dieppe (NB) E1A 1P1

Téléphone (506) 869-6944
Télécopieur (506) 869-6608

NEGUAC 430, rue Principale Neguac (NB) E9G 1M9	Téléphone (506) 776-3996 Télécopieur (506) 776-3807
PERTH-ANDOVER 19, rue Station Street, Perth-Andover (NB) E7H 4Y2	Téléphone: (506) 273-4559 Télécopieur : (506) 273-2195
RICHIBUCTO 25, boul. Cartier, CP 5004 Richibucto (NB) E4W 5R6	Téléphone (506) 523-7602 Télécopieur (506) 523-4633
SACKVILLE 170, rue Main, unité C-1 Sackville (NB) E4L 4B4	Téléphone (506) 869-6944 Télécopieur (506) 364-4304
SAINT JOHN 1, place Agar, CP 5001 Saint John (NB) E2L 4Y9	Téléphone (506) 643-7258 Télécopieur (506) 643-7443
SHEDIAC 144 - 342, rue Main Centre-Ville Mall Shediac (NB) E4P 2E7	Téléphone (506) 533-3325 Télécopieur (506) 533-3340
SHIPPAGAN 182, boul. J.D. Gauthier Shippagan (NB) E8S 1P2	Téléphone (506) 726-2639 Télécopieur (506) 336-3036
ST. STEPHEN 202 - 73, boul. Milltown Place Ganong St. Stephen (NB) E3L 1G5	Téléphone (506) 466-7627 Télécopieur (506) 466-7462
SUSSEX 707, rue Main Sussex (NB) E4E 7H7	Téléphone (506) 432-2110 Télécopieur (506) 432-6169

TRACADIE

3514, rue Principale, 2e étage
Tracadie (NB) E1X 1C9

Téléphone (506) 726-2639
Télécopieur (506) 394-3813

WOODSTOCK

201 - 111, rue Chapel
Woodstock (NB) E7M 1G6

Téléphone (506) 325-4406
Télécopieur (506) 325-4491

Formation et Perfectionnement Professionnel (FPP)

Site Web :

www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.5097.html

Le programme Formation et perfectionnement professionnel (FPP) a été mis sur pied pour s'assurer que les clients dont le plan de carrière indique un besoin d'acquérir des compétences ont accès à de l'aide financière pour les aider à réaliser leur objectif.

Le requérant doit avoir élaboré un plan d'action-emploi avec l'aide d'un conseiller en emploi du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Ce dernier établira son admissibilité selon les critères du Programme.

La formation doit :

- constituer une composante essentielle du plan d'action-emploi du requérant;
- mener à un emploi à long terme.

Dans le cadre de Formation et perfectionnement professionnel (FPP), certains clients ont accès à des subventions. Le programme a pour but d'aider les clients à suivre des programmes de formation ou d'études qui leur permettront d'effectuer un retour rapide au travail.

La durée du programme de FPP :

- ne doit pas dépasser deux années successives dans le cas des programmes de formation postsecondaire réguliers;
- ne doit pas dépasser un an dans le cas des programmes de récupération scolaire pour niveaux 7 à 9 et deux années successives pour niveaux 10 à 12;

- ne doit pas dépasser 10 semaines pour les niveaux 5 - 6 et ne doit pas dépasser 12 semaines pour la préparation au GED;
- ne doit pas dépasser trois années successives dans le cas des programmes coopératifs de formation.

Le financement auquel a droit le requérant au programme de FPP est déterminé par le conseiller en emploi, et pourrait couvrir une partie des frais de scolarité et du coût des manuels, ainsi que d'autres dépenses liées à la formation.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme de FPP et son intégration dans votre plan d'action-emploi, communiquez avec le bureau régional d'emploi du ministère.

Services de support à l'emploi et à la formation (SSEF) - services d'emploi

Site Web :

www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.17056.html

DIEPPE

Place 1604
320 -200 rue Champlain
Dieppe (NB) E1A 1P1

Téléphone : (506) 869-6944
Télécopieur : (506) 869-6608

EDMUNDSTON

308 - 121 rue de l'Église
CP 5001
Edmundston (NB) E3V 3L3

Téléphone : (506) 735-2677
Télécopieur : (506) 735-2527

FREDERICTON

300 rue Saint Mary's
Fredericton (NB) E3A 2S4

Téléphone : (506) 453-2377
Télécopieur : (506) 444-5189

MIRAMICHI

152 rue Pleasant
Miramichi (NB) E1V 1Y1

Téléphone : (506) 627-4000
Télécopieur : (506) 624-5482

PÉNINSULE ACADIENNE

Place Bellevue

CP 5644

Caraquet (NB) E1W 1B7

Téléphone : (506) 726-2639

Télécopieur : (506) 726-2728

RESTIGOUCHE/CHALEUR

City Centre Mall

100 - 157 rue Water

Campbellton (NB) E3N 3L4

Téléphone : (506) 789-2411

Télécopieur : (506) 759-6696

SAINT JOHN

1 Agar Place

CP 5001

Saint John (NB) E2L 4Y9

Téléphone : (506) 643-7258

Télécopieur : (506) 643-7443

Le volet Services de soutien à l'emploi et à la formation (SSEF) du programme Services d'emploi offre des services de soutien aux Néo-Brunswickois faisant l'objet d'une gestion de cas et ayant un handicap physique, intellectuel, psychiatrique, cognitif ou sensoriel permanent afin qu'ils puissent participer à des activités de formation ou profiter de possibilités d'emploi.

La personne doit :

- avoir un plan d'action d'emploi actif;
- être résidente du Nouveau-Brunswick ou d'une communauté de Premières nations au Nouveau-Brunswick;
- avoir un diplôme d'études secondaires; ou fréquenter l'école secondaire et travailler à temps partiel ou avoir un emploi d'été; ou être âgé d'au moins 18 ans; ou être inscrite à un programme d'apprentissage pour adulte;
- être atteint d'un handicap physique, intellectuel, psychiatrique, cognitif, ou sensoriel permanent confirmé.

Offerts dans le cadre du Programme des services d'emploi, les SSEF visent à offrir des options de soutien à la formation et à l'emploi aux personnes ayant un handicap physique, intellectuel, psychiatrique, cognitif, ou sensoriel permanent qui ont besoin de développer des habiletés et à les aider à intégrer le marché du travail. Ces services sont offerts avec l'entière collaboration des personnes ayant un handicap, selon leurs besoins et leurs capacités.

Ce n'est pas l'intention de SSEF d'appuyer des activités de formation pour des personnes qui ont déjà des habiletés pour intégrer le marché du travail. SSEF n'a pas pour but de conférer aux personnes handicapées des avantages particuliers par rapport aux autres. La nature du programme fait en sorte qu'il a une durée fixe dans le temps, c'est-à-dire que les supports et services offerts visent l'autonomie de la personne.

Les objectifs des SSEF sont de réduire ou supprimer les répercussions relatives à un handicap d'une personne pour soit aider la personne à participer à la formation ou aider la personne à obtenir un emploi, à reprendre un emploi qui a été interrompu ou à maintenir un emploi.

Il importe de noter que même si une personne ayant un handicap reçoit ou non déjà des prestations de soutien du revenu, cette personne pourrait être admissible aux services SSEF.

Aptitudes à l'emploi

Site Web :

www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.5102.html

Le programme Aptitudes à l'emploi offre aux personnes sans emploi, qui ont besoin d'un placement en milieu de travail pour surmonter un obstacle à l'emploi déterminé dans leur plan d'action pour l'emploi, des possibilités d'acquérir de l'expérience. En plaçant une personne auprès d'un employeur, celle-ci peut s'efforcer de devenir employable en établissant un objectif de carrière, en développant des compétences ou en répondant à des besoins précis.

Admissibilité - Individu

- La personne doit résider au Nouveau-Brunswick.
- La personne doit avoir un plan d'action pour l'emploi et doit avoir été aiguillée par un conseiller en emploi ou un gestionnaire de cas.
- La personne ne peut pas être un membre de la famille immédiate de l'employeur (conjoint, enfant, parent, frère ou sœur), ni un agent, ni un dirigeant de l'organisation, ni un membre de leur famille immédiate.
- La personne doit avoir 18 ans et ne doit pas avoir fréquenté d'établissement d'enseignement (école secondaire ou établissement d'enseignement postsecondaire) depuis au moins six mois.

Admissibilité - Employeur

- L'employeur peut être un organisme sans but lucratif, une municipalité, un ministère ou un organisme du gouvernement provincial, une entreprise du secteur privé ou une Première Nation.
- L'employeur doit effectuer une évaluation du client à la fin du placement.

Admissibilité - Placements

- Le placement ne doit pas supplanter des employés permanents mis à pied, en congé annuel, parental ou de maladie.
- Le placement doit correspondre aux besoins de la personne tels qu'ils sont énoncés dans le plan d'action pour l'emploi.
- Si les emplois sont visés par une convention collective, l'employeur doit consulter le syndicat afin de vérifier que les placements ne contreviennent pas aux dispositions de la convention collective.
- Le placement doit être conforme à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux et provinciaux. L'employeur doit verser des primes à Travail sécuritaire NB (le cas échéant).

Les employeurs participant au programme Aptitudes à l'emploi doivent payer les employés embauchés, puis envoyer leurs formulaires de réclamation au ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (MEPFT) afin d'obtenir un remboursement. Les employeurs ne peuvent pas retenir le salaire en attendant d'être remboursés par le Ministère.

Le Ministère rembourse le salaire minimum (sur une base horaire) auquel s'ajoute la partie des avantages sociaux assumée par l'employeur (RPC, AE et indemnité de congé annuel) pendant la durée du placement. Le remboursement salarial couvre une période maximale de 40 heures par semaine. La durée du placement dépendra des exigences du plan d'action pour l'emploi.

Les employeurs qui veulent participer au programme Aptitudes à l'emploi peuvent s'inscrire en présentant un formulaire d'inscription à l'inventaire à l'un des bureaux régionaux du MEPFT. Un agent de programme communiquera avec vous lorsqu'une personne cherchant un placement correspondant au vôtre sera aiguillée par un conseiller en emploi ou un gestionnaire de cas.

Étudiant - SEED - stages coopératifs

Site Web:

www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.18676.html

Ce programme est axé sur la subvention de salaire pour encourager les ministères du gouvernement provincial à engager des étudiants inscrits à un programme postsecondaire d'enseignement coopératif. En tant qu'étudiant participant à un tel programme, vous pouvez travailler pour une période allant de huit à 16 semaines. Ainsi, vous aurez l'occasion de gagner un salaire, d'acquérir de l'expérience de travail utile et de satisfaire aux exigences scolaires de votre programme d'enseignement coopératif.

Le requérant doit :

- être présentement inscrit à un programme d'enseignement coopératif offert par un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu (collège ou université);
- être recommandé à l'employeur par un établissement d'enseignement postsecondaire (collège ou université).

Le stage doit :

- se faire au sein d'un ministère ou d'une agence du gouvernement provincial, d'un district scolaire ou d'une corporation hospitalière;
- avoir lieu au cours de l'un des semestres suivants : de janvier, d'avril ou de septembre.

SEED-Stages coopératifs est offerte à longueur d'année pour répondre aux besoins des étudiants qui doivent faire leur stage durant n'importe quelle session. Les sessions vont de janvier à avril, de mai à août et de septembre à décembre. La durée du placement qui peut atteindre 16 semaines sera déterminée par la description de chaque programme d'enseignement coopératif.

Les étudiants doivent s'inscrire en suivant le processus normal du programme d'enseignement coopératif reconnu qu'offre l'établissement. Leur université ou collège soumettra directement leur candidature.

Entrepreneurship pour étudiants

Site Web:

www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.16976.html

Entrepreneurship pour étudiants fournir aux étudiants une expérience en entrepreneuriat.

Étudiant:

- Les requérants doivent poursuivre des études à temps plein à l'automne. La priorité sera accordée aux étudiants qui fréquenteront un établissement post-secondaire à l'automne.
- Les requérants doivent être âgés d'au moins 16 ans. S'ils sont âgés de moins de 18 ans, la signature d'un garant que la banque juge acceptable est exigée pour obtenir le prêt.
- Comme l'administration du programme relève du gouvernement provincial, les requérants doivent avoir pris résidence ou vécu dans la province durant la dernière période de six mois et poursuivre des études à temps plein au Nouveau-Brunswick à l'automne. Les résidents du Nouveau-Brunswick de longue date demeurent admissibles même s'ils étudient à l'extérieur de la province. L'entreprise doit être exploitée au Nouveau-Brunswick.
- Une personne peut seulement avoir un prêt en cours en vertu de la composante Entrepreneurship pour étudiants à tout moment durant le programme, soit comme propriétaire unique ou comme associé.

Entreprise:

- L'entreprise doit entrer dans les définitions généralement reconnues d'entreprise indépendante. Cela signifie que l'étudiant devrait exercer un contrôle indépendant dans une large mesure sur les activités. En vertu de ce critère, certaines formes de franchises de distribution de produits ne seraient pas admissibles (c.-à-d. lorsque le requérant est essentiellement un vendeur qui touche une commission pour un fabricant ou un distributeur).
- La demande doit comprendre un plan d'entreprise indiquant comment les activités permettront de rembourser le prêt au plus tard le 15 octobre.
- L'entreprise doit créer un ou plusieurs emplois d'été à temps plein et permettre à l'étudiant d'acquérir une expérience dans le domaine des affaires chaque jour (au moins 35 heures par semaine).

- L'entreprise doit demeurer en activité durant au moins six semaines.
- Les entreprises exploitées à partir de locaux ou d'entreprises familiales doivent être capables de démontrer qu'elles sont autonomes de l'entreprise familiale. Si on prévoit exploiter une entreprise agricole, comme l'élevage.

Les entreprises exploitées à partir de locaux ou d'entreprises familiales doivent être capables de démontrer qu'elles sont autonomes de l'entreprise familiale.

La composante Entrepreneurship pour étudiants est une partie unique des programmes d'emplois d'été du Nouveau-Brunswick. Elle offre des prêts sans intérêt aux étudiants qui veulent créer un emploi d'été et acquérir une expérience inestimable dans le domaine en affaires en dirigeant leur propre entreprise. Les programmes d'entrepreneurship par le passé ont financé des entreprises dans les domaines suivants : boutiques, artisanat, peinture, informatique, entretien de gazon et bien d'autres initiatives.

La composante Entrepreneurship pour étudiants consent des prêts sans intérêt pouvant atteindre 3 000 \$ pour aider les étudiants à lancer une entreprise durant l'été qui créera au moins un emploi étudiant à temps plein et qui permettra au requérant d'acquérir une expérience inestimable dans le domaine des affaires. Si le montant intégral du prêt est remboursé, les étudiants peuvent obtenir une remise pouvant correspondre à un tiers de la valeur du prêt, à la condition d'avoir satisfait à la totalité des règlements et des exigences du programme.

Les étudiants qui veulent créer leur propre emploi d'été par la voie de la composante Entrepreneurship pour étudiants peuvent obtenir les livrets de demande à l'un des bureaux du ministère, à un centre de Services Nouveau-Brunswick ou à une agence Entreprise près de chez-vous. Le livret donne la marche à suivre pour dresser un plan d'entreprise et des conseils sur les étapes à franchir pour créer une entreprise.

Services d'aide à l'emploi - Services d'emploi

Site Web :

www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.16936.Emploment_Assistance_Services_-_Employment_Services_.html

Le but des Services d'aide à l'emploi est de donner aux personnes qui doivent franchir des obstacles accès aux services liés à l'emploi.

Pour être admissibles aux Services d'aide à l'emploi (SAE), les clients doivent être ciblés à l'échelle provinciale ou régionale, avoir un besoin établi en matière d'emploi, être déterminés à suivre un plan d'action et avoir une probabilité d'emploi réaliste. Un client des SAE appartiendra à un des groupes suivants:

- Prestataire actif de l'assurance-emploi;
- Ancien prestataire ré-admissible;
- Client ciblé à l'échelle régionale (non un prestataire actif de l'assurance-emploi ou un ancien prestataire ré-admissible).

Les Services d'aide à l'emploi (SAE) offrent divers services d'emploi à des clients cibles. Le Ministère fournit habituellement les SAE au moyen de contrats externes en partenariat avec des organismes sans but lucratif, privés ou publics, qui permettent d'atteindre des résultats mesurables relatifs à l'emploi (placements).

Le programme SAE offre divers services aux chercheurs d'emploi tels que :

- aide et ressources pour la recherche d'emploi;
- programmes de préparation à l'emploi;
- conseils d'emploi personnalisés;
- élaboration d'un plan d'action-emploi.

Programme Compétences essentielles au travail (CET)

Site Web :

www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.200971.html

Le programme Compétences essentielles au travail (CET) a pour but d'aider les adultes qui ont un emploi ou qui sont à la recherche d'un emploi et qui ont besoin de compétences essentielles supplémentaires pour réussir. Il est également accessible aux employeurs qui font face à des pénuries de main-d'œuvre qualifiée et qui ont besoin d'un soutien pour le

recrutement. Le cours est offert gratuitement aux adultes qui sont des résidents du Nouveau-Brunswick.

Les activités d'apprentissage sont axées sur les tâches précises associées au poste actuel ou au métier souhaité d'une personne. La formation est personnalisée pour répondre aux besoins précis du milieu de travail.

En outre, la formation sur les compétences essentielles au travail peut être conçue pour soutenir les apprentis qui ont des difficultés avec les examens de certification. La formation est adaptée pour aider les apprentis à se préparer aux examens tels que l'évaluation des compétences essentielles, les tests du bloc ou l'examen de certification Sceau rouge.

Les personnes et les employeurs qui s'intéressent ces cours peuvent communiquer avec le bureau régional de leur région.

Les participants sont évalués par rapport à neuf compétences essentielles avant d'accéder au programme.

Ces compétences sont notamment :

- Lecture
- Utilisation des documents
- Rédaction
- Calcul
- Communication verbale
- Travail d'équipe
- Capacité de raisonnement
- Utilisation des ordinateurs
- Formation continue

LES APPRENANTS ADULTES QUI OCCUPENT ACTUELLEMENT UN EMPLOI OU LES APPRENTIS

Le programme s'adresse aux adultes âgés de 18 ans et plus dont les compétences se situent en dessous du niveau fonctionnel dans une ou plusieurs compétences essentielles, y compris dans au moins une compétence en littératie.

LES APPRENANTS ADULTES QUI SONT À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

Le programme s'adresse aux adultes âgés de 18 ans et plus :

- dont les compétences se situent en dessous du niveau fonctionnel dans une ou plusieurs compétences essentielles, y compris dans au moins une compétence en littératie;
- qui ont un objectif professionnel;

- qui font l'objet d'une gestion de cas par l'intermédiaire de Développement de l'emploi, de Développement social, de la Sécurité publique ou de Travail sécuritaire NB.

Au travail

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail offre une évaluation initiale des besoins en formation afin de déterminer les compétences essentielles requises dans un milieu de travail en particulier. En s'appuyant sur les résultats, la formation est personnalisée et peut être offerte sur place. La formation se termine par une évaluation finale des répercussions et des recommandations en ce qui concerne de futures possibilités d'apprentissage au sein de l'entreprise.

Au sein de la collectivité

La formation sur les compétences essentielles au travail est fondée sur des objectifs professionnels que les personnes admissibles établissent avec leur gestionnaire de cas. La formation inclut l'occasion de mettre en pratique les compétences acquises en milieu de travail au moyen de stages en milieu de travail. La formation se termine par une évaluation finale des répercussions et des recommandations pour de futures possibilités d'apprentissage.

Apprentis

Les apprentis qui ont besoin d'aide supplémentaire pour réussir aux examens de certification peuvent avoir accès à une formation en passant par leur agent régional d'apprentissage ou leur employeur.

Centre communautaire d'apprentissage pour adultes –Programme académique

Site Web:

www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.201207.Community_Adult_Learning_Centre_-_Academic_Program.html

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail collabore avec 12 comités régionaux d'apprentissage pour adultes afin de fournir des services communautaires d'apprentissage pour adultes. Grâce aux Centres communautaires d'apprentissage pour adultes (CCAA), ces comités offrent des services et des programmes académiques et de littératie numérique.

Les programmes académiques visent à améliorer les niveaux de littératie au Nouveau Brunswick en offrant aux adultes des possibilités de formation en littératie dans leur propre collectivité. Ces programmes gratuits sont offerts dans plus de 70 collectivités au Nouveau-Brunswick, en anglais ou en français, selon les besoins de la collectivité visée.

Les personnes qui s'intéressent au programme sont invitées à communiquer avec le consultant en apprentissage pour adultes de leur région.

Ces programmes gratuits sont offerts à toute personne de 18 ans et plus.

Le programme académique permet aux apprenants d'acquérir des connaissances et des compétences de base pour renforcer leurs niveaux de littératie et de numératie.

Le programme académique est axé sur l'apprenant et utilise une approche andragogique individualisée. On offre des évaluations normalisées, des programmes d'études et des services d'évaluation. Les apprenants peuvent commencer la formation à tout moment du programme, tant qu'il y a de la place et que leur emploi du temps le leur permet. Le nombre d'heures de formation hebdomadaire peut varier selon les besoins de chacun et les circonstances.

Unités de formation :

- Anglais niveaux 1 et 2;
- Mathématiques niveaux 1 et 2;
- Français niveau 1 et 2;
- Mathématiques en français niveaux 1 et 2;
- Préparation au GED (en classe et en ligne).

Chaque classe dispose d'un ou de plusieurs ordinateurs avec accès à Internet.

Bonification salariale à l'employeur - Accroissement de l'emploi

Site Web :

www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education_postsecondaire_formation_et_travail/services/services_rendrer.6935.Employer_Wage_Incentive_-_Workforce_Expansion_.html

La composante bonification salariale à l'employeur du programme Accroissement de l'emploi constitue un effort conjoint visant à permettre à nos clients, les Néo-Brunswickois sans emploi, d'être en contact avec les employeurs. Le programme établit des relations employeur/employé qui permettent à nos clients sans emploi d'acquérir des compétences menant à un emploi à temps plein, viable et à long terme. Cette composante vise également à encourager l'embauche des personnes de certains groupes.

Admissibilité - Employé :

- Doit être sans emploi.
- Doit être admissible à l'assurance-emploi (A.-E.) (à l'exception des membres d'un groupe prioritaire ou un diplômé postsecondaire récent).
- Doit demeurer au Nouveau-Brunswick, ou vouloir s'y établir.
- Ne doit pas être membre de la famille immédiate de l'employeur (conjoint, enfant, parent, frère ou sœur), ni être un agent ou un dirigeant de l'organisme employeur, ou un membre de leurs familles immédiates.
- La priorité sera accordée aux autochtones, aux prestataires de l'aide sociale, aux personnes handicapées, aux minorités visibles, aux nouveaux arrivants, et aux diplômés postsecondaires récents.

Admissibilité - Employeur :

- L'employeur doit être une entreprise du secteur privé, un organisme sans but lucratif, ou les Premières nations.
- L'employeur doit être prêt à offrir de la formation.

Note: Les postes du secteur public ne donnent pas droit à ces fonds.

Admissibilité - Emplois :

- Les emplois doivent être d'un minimum de 30 heures par semaine. Un minimum de 15 heures par semaine sera considéré pour les

petites entreprises récemment lancées qui créent un poste à temps partiel pouvant mener ultimement à un poste à temps plein.

- Les emplois s'ajoutent aux emplois réguliers (avec flexibilité pour les groupes prioritaires).
- Les emplois ne sont pas rémunérés exclusivement à la commission, à la pièce, ou au kilomètre.
- Les emplois ne doivent pas être déjà financés publiquement.
- Les emplois ne remplacent pas des employés permanents mis à pied, en vacances, en congé de maladie ou en congé parental.
- Les emplois doivent mener à un poste à temps plein permanent, ou à un poste saisonnier prolongé ou répétitif.
- Les emplois offerts dans les Premières nations sont admissibles s'ils ne sont pas associés à la gestion d'une collectivité autochtone.
- Les emplois ne doivent pas commencer avant l'approbation.

La bonification salariale à l'employeur utilise un système de remboursement temporaire pour aider les employeurs à créer des emplois additionnels et permanents à l'année et des emplois permanents saisonniers.

L'employeur peut se prévaloir d'une bonification salariale à un taux et à une durée déterminées selon le genre d'emploi créé et la personne embauchée :

Emploi permanent :

- Pour les individus sans emploi qui sont admissibles à l'A.-E.: 50 pour cent du taux horaire jusqu'à concurrence de 8 \$ l'heure. La durée est de 12 à 24 semaines, selon la Classification nationale des professions (CNP) de l'emploi.
- Pour les individus sans emploi faisant partie d'un groupe prioritaire (autochtones, prestataires de l'aide sociale, personnes handicapées, minorités visibles et nouveaux arrivants, travailleurs âgés): 70 pour cent du taux horaire jusqu'à concurrence de 8 \$ l'heure. La durée est de 12 à 24 semaines, selon la Classification nationale des professions (CNP) de l'emploi, ou 24 semaines pour une personne handicapée.

Emploi permanent saisonnier :

- Pour les individus sans emploi qui sont admissibles à l'A.-E.: 50 pour cent du taux horaire jusqu'à concurrence de 8 \$ l'heure. La durée des emplois doit être d'au moins 14 semaines. Le financement est prévu pour la moitié de la période d'emploi (d'un minimum de 7 semaines jusqu'à un maximum de 10 semaines).

Diplômés postsecondaires récents:

Si le salaire versé par l'employeur est 14 \$ l'heure ou plus, veuillez référer à : *Bonification salariale - Initiative d'une promesse d'emploi.*

Les employeurs participants doivent payer les employés embauchés par le biais de ce programme et subséquemment, soumettre un formulaire de réclamation salariale au ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Les employeurs ne doivent pas refuser de payer les employés en attendant leur remboursement du ministère.

Les employeurs qui veulent participer au programme Accroissement de l'emploi doivent soumettre une demande (voir section 'Formulaires et trousse') au bureau approprié du ministère.

Bonification salariale - Initiative d'une promesse d'emploi

Site Web :

www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.201311.Bonification_salariale_-_Initiative_d_une_promesse_d_emploi.html

La rétention de nos jeunes professionnels fait partie d'une série de stratégies qui visent à rebâtir le Nouveau-Brunswick afin d'accélérer notre croissance économique et de nous assurer une meilleure qualité de vie. Afin d'atteindre cet objectif, le gouvernement du Nouveau Brunswick, grâce à ses programmes d'emploi, offre une bonification salariale améliorée aux employeurs qui offrent à des finissants récents un emploi dans leur domaine d'études.

Admissibilité - Employé :

- Doit être sans emploi et demeurer au Nouveau-Brunswick, ou vouloir s'y établir.
- Doit être un diplômé récent, au cours des quatre dernières années, d'une institution postsecondaire reconnue.
- La formation postsecondaire doit satisfaire aux exigences suivantes :

- Durer au moins 30 semaines ou être reconnue comme une formation valable dans le cadre d'un métier d'apprentissage; ET
- Être offerte par un établissement reconnu en vertu de la Loi sur la formation professionnelle dans le secteur privé (LFPSP); ET / OU
- Être reconnu par l'industrie visée comme une formation qui mènera directement à un emploi permanent à temps plein.
- Ne doit pas être membre de la famille immédiate de l'employeur (conjoint, enfant, parent, frère ou sœur), ni être un agent ou un dirigeant de l'organisme employeur, ou un membre de leurs familles immédiates.

Admissibilité - Employeur :

- L'employeur doit être une entreprise du secteur privé, un organisme sans but lucratif, ou une Première nation.
- L'employeur doit être prêt à offrir de la formation.

Note: Les postes du secteur public ne donnent pas droit à ces fonds.

Admissibilité - Emplois :

- Les emplois doivent être d'un minimum de 30 heures par semaine.
- Les emplois s'ajoutent aux emplois réguliers (avec flexibilité pour les groupes prioritaires).
- Les emplois doivent être connexes au domaine d'études de l'employé.
- Les emplois ne doivent pas être rémunérés exclusivement à la commission, à la pièce, ou au kilomètre.
- Les emplois ne doivent pas être déjà financés publiquement.
- Les emplois ne remplacent pas des employés permanents mis à pied, en vacances, en congé de maladie ou en congé parental.
- Les emplois doivent mener à un poste à temps plein permanent.
- Les emplois offerts dans les Premières nations sont admissibles s'ils ne sont pas associés à la gestion d'une collectivité autochtone.
- Les emplois ne doivent pas commencer avant l'approbation du Ministère.

Critères d'admissibilité:

- Le remboursement salarial pour les diplômés postsecondaires récents est de 10 \$ l'heure pour une période maximale de 40 heures par semaine. La durée de la bonification est 52 semaines. L'employé doit gagner au moins 14 \$ l'heure.

Remarque :

Si l'employé gagne moins que 14 \$ l'heure, veuillez se référer : Bonification salariale à l'employeur - Accroissement de l'emploi dans la section de Liens connexes.

L'embauche des employés est la responsabilité de l'employeur et ne doit pas avoir lieu avant l'approbation du ministère. Les postes doivent être pourvus dans les 30 jours suivant l'approbation.

Les employeurs participants doivent payer les employés embauchés par le biais de ce programme et subséquemment, soumettre un formulaire de réclamation salariale au ministère. Les employeurs ne doivent pas refuser de payer les employés en attendant leur remboursement du ministère.

Les employeurs qui veulent participer au programme Accroissement de l'emploi doivent soumettre une demande (voir section 'Formulaires et trousse') au bureau approprié du ministère.

Bureau des Ressources humaines Égalité d'accès à l'emploi

Site Web :

www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.5028.Equal_Employment_Opportunity_Program_.html

Programmes relatifs aux ressources
humaines et langues officielles
Place Chancery
C. P. 6000
Fredericton (NB) E3B 5H1

Téléphone: (506) 453-6067
Sans frais: (855) 825-3367
Télécopieur: (506) 453-2124
Courriel: Ohr-brh@gnb.ca

Le Programme d'égalité d'accès à l'emploi (EAE) a été créé en 1984. Le Programme EAE a pour objectif d'assurer une représentation mieux équilibrée des autochtones, des personnes handicapées et des membres

des minorités visibles dans la fonction publique en aidant des personnes à obtenir un emploi intéressant qui offre des possibilités d'avancement.

Pour être admissible au programme, le candidat doit résider au Nouveau Brunswick et être membre de l'un des groupes désignés suivants :

- Autochtone

Une personne autochtone est un Indien de l'Amérique du Nord, un membre d'une Première Nation, un Métis ou un Inuit qui s'identifie à la communauté autochtone sur le plan culturel ou linguistique, ou les deux. Un Métis est une personne ayant des ancêtres autochtones, qui se déclare Métis et qui est reconnue par une nation métisse. Un Inuit est un habitant autochtone du Nord canadien.

- Personne handicapée

Une personne handicapée est une personne ayant un problème de santé récurrent ou de longue durée, dû à une déficience physique, intellectuelle, sensorielle ou psychique ou à des troubles d'apprentissage, qui limite le genre ou le nombre d'activités qu'elle peut accomplir en milieu de travail.

- Membre d'une minorité visible

Un membre d'un groupe minoritaire visible est une personne vivant au Canada, autre qu'une personne autochtone, qui n'est pas de race blanche. Certaines personnes appartenant à un groupe minoritaire visible sont nées au Canada; d'autres ont émigré d'un pays étranger. Cette définition ne tient pas compte du lieu de naissance, de l'origine ethnique ni de la religion.

Vous pouvez vous inscrire au Programme EAE en ligne en utilisant le site Web de recrutement électronique du gouvernement. Prévoyez jusqu'à 15 jours ouvrables pour que votre demande soit étudiée. Les candidats admissibles recevront une lettre de confirmation d'inscription.

Ce ministère offre un financement aux autres ministères (Partie I) et aux districts scolaires (Partie II) des services publics du Nouveau Brunswick qui embauchent des candidats inscrits au Programme EAE.

Deux options de financement sont disponibles :

- Une contribution égale à 50 p. 100 du traitement, jusqu'à concurrence de 15 000 \$ par an pendant deux ans au plus, peut être versée en vertu du Programme EAE.
- Une contribution de 250 \$ par mois pendant cinq ans au plus peut être versée aux ministères intéressés à embaucher des personnes handicapées recevant une pension d'invalidité ou pouvant seulement travailler un nombre limité d'heures par semaine en raison de leur état de santé.

Reportez-vous à la Loi relative aux relations de travail dans les services publics, Annexe I, pour obtenir une liste détaillée de la Partie I et de la Partie II: http://laws.gnb.ca/fr/showdoc/cs/P-25/se:1;se:1_01.

Chaque ministère est doté d'un coordonnateur du Programme d'égalité d'accès à l'emploi. L'un de leurs rôles est de promouvoir le programme au sein de leurs ministère et districts scolaires et de répondre aux questions des candidats du Programme EAE. On encourage les candidats du Programme EAE à communiquer directement avec des coordonnateurs au sujet des occasions d'emploi éventuelles et lorsqu'ils s'inscrivent à un concours.

Une fois inscrit au Programme EAE, le candidat peut s'inscrire aux concours « internes ».

Téléphoner le Programme d'Égalité d'accès à l'emploi (EAE) sans frais : 1-855-825-3367.

Ministère du Développement social

Site Web :

www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.200974.html

Édifice Sartain MacDonald
551 rue King
CP 6000
Fredericton (NB) E3B 5H1

Téléphone: (506) 453-2001
Télécopieur: (506) 453-7478

Bureaux régionaux

Sans frais : (866) 426-5191

- Moncton
- Richibucto
- Sackville
- Shediac

Sans frais : (866) 441-4340

- Saint John
- St. Stephen
- Sussex
- Hampton
- St. George

Sans frais: (866) 444-8838

- Fredericton
- Woodstock
- Perth-Andover

Sans frais: (866) 441-4249

- Edmundston
- Grand Sault

Sans frais: (866) 441-4245

- Campbellton
- Kedgwick

Sans frais: (866) 441-4341

- Bathurst

Sans frais: (866) 441-4246

- Miramichi
- Neguac

Sans frais: (866) 441-4149

- Caraquet
- Lamèque
- Tracadie
- Shippagan

Services de développement de la carrière pour les personnes ayant un handicap

Site Web :

www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.200974.html

Offre des possibilités de perfectionnement professionnel afin d'aider les personnes ayant un handicap bénéficiaires de l'aide sociale à atteindre leurs objectifs.

Les services de développement de la carrière sont offerts à tous les clients qui reçoivent l'aide sociale et qui sont aptes à l'emploi.

Si vous ne recevez pas d'aide pour la planification de l'emploi ou de la carrière, demandez à votre gestionnaire de cas de vous orienter vers un gestionnaire de cas en perfectionnement professionnel.

Un gestionnaire de cas affecté aux possibilités de perfectionnement professionnel peut vous aider à :

- établir des objectifs réalisables;
- élaborer un plan personnel;
- trouver des réponses à vos questions ou préoccupations en matière de formation ou d'emploi;
- accéder aux services et aux programmes disponibles.

Services au travail

Site Web :

www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/developpement_social/manuel_des_politiques/prestations/content/services_au_travail.html

Dans le cadre du programme Services au travail, nous ferons notre possible pour aider les personnes aptes au travail à s'intégrer plus rapidement au marché du travail, en évaluant leur employabilité dès leur arrivée dans nos bureaux. Ce programme s'articule autour de deux axes d'interventions : la recherche d'un emploi (soutien allant jusqu'à six mois pour en trouver) et la conservation d'un emploi (soutien allant jusqu'à six mois pour garder son emploi). Les services initiaux offerts aux clients prendront les trois grandes formes suivantes : une séance d'information en groupe, une réunion seul à seul et un atelier sur la conservation d'un emploi.

Lorsque les clients auront trouvé un emploi, ils recevront un soutien continu pour le conserver. Le programme Services au travail fournira aux clients nouvellement employés un soutien pendant une période qui ne dépassera pas habituellement six mois. Certains clients auront peut-être besoin de ce soutien pour s'adapter à une routine de travail et à leur milieu de travail.

Le soutien sera axé sur la conservation d'un emploi, la prévention de crises (résolution de problèmes) et des interventions en situation de crise. Il pourrait prendre la forme d'un processus de facilitation, notamment l'évaluation des besoins, l'établissement d'objectifs, l'élaboration un plan d'action, la mise en œuvre et le suivi de la mise en œuvre, le counseling, la défense des intérêts du client, la coordination du plan, l'aiguillage du client vers d'autres services et un soutien financier d'urgence.

Les allocations spéciales du programme Services au travail sont des sommes versées aux clients en sus de leurs prestations sociales. Elles peuvent être versées une seule fois ou ajout tous les mois pendant un certain temps au montant du chèque mensuel d'aide sociale du client. Ces allocations, qui seraient d'un montant fixe, viseraient à payer des besoins prédéterminés du client pendant deux mois consécutifs ou plus. Elles pourraient être versées pendant une période allant jusqu'à six mois, pendant que le client fait l'objet d'un suivi par le personnel de Services au travail.

Les gestionnaires de cas détermineront le mode de paiement de ces prestations, en indiquant si elles sont ou non ajoutées au chèque mensuel.

Volet recherche d'emploi

À cette étape de services au travail, le client collabore avec le gestionnaire de cas, Services au travail, et le moniteur de services au travail afin de trouver un emploi à temps plein. La durée maximale de cette étape est de six mois à partir de la date où le cas du client soit attribué aux Services au travail à partir d'Évaluation des besoins.

Programme de soutien aux personnes ayant un handicap

Site Web :

www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.200972.Disability_Support_Program.html

Le programme offre des mesures de soutien personnalisées et souples aux personnes ayant un handicap dans l'établissement de leur plan de soutien personnel. Il prévoit l'aide d'intervenants pour la planification indépendante et le recours à des approches axées sur la personne pour la planification et pour la conception de mesures de soutien pour personnes ayant un handicap.

Vous pourriez être admissible au programme si :

- Vous êtes un résident du Nouveau-Brunswick.
- Vous avez entre 19 et 64 ans.
- Vous avez une incapacité de longue durée (sont exclus les troubles médicaux qui ne créent pas une incapacité de longue durée ou les services nécessaires pour traiter une dépendance aux drogues, à l'alcool, à la nicotine ou au jeu).
- Vous avez besoin de mesures de soutien pour personnes ayant un handicap afin de répondre à des besoins non satisfaits et pour établir ou maintenir vos conditions de logement dans la collectivité; pour aider ou améliorer la capacité de votre réseau d'aidants naturels d'offrir un soutien dans la collectivité; ou pour vous aider à participer à la collectivité, ce qui évitera l'inactivité à long terme et le stress sur vous-même ou vos aidants.
- Vous avez besoin de mesures de soutien pour les personnes ayant un handicap afin de répondre à des besoins non satisfaits ou d'améliorer la capacité de votre réseau naturel de vous aider personnellement ainsi que pour vous aider à participer à la collectivité.

Vous pourriez être admissible aux mesures de soutien suivantes dans le cadre du programme :

- Aide de maintien à domicile
- Services de relève
- Soutien et aide personnelle à l'intérieur et à l'extérieur de votre domicile
- Soutien portant sur l'engagement et la participation communautaires

- Acquisition de compétences sociales
- Soutien au transport en raison de votre incapacité
- Soutien technique qui n'est pas payé par d'autres programmes
- Services des établissements résidentiels

Certaines mesures de soutien et certains services sont offerts actuellement par d'autres programmes gouvernementaux et ne seront pas offerts ou financés dans le cadre de ce programme, comme :

- les services de traitement des dépendances;
- les véhicules adaptés;
- les modifications majeures au domicile ou un logement subventionné;
- les services de santé mentale;
- les services d'emploi (sauf s'ils sont offerts par l'intermédiaire des organismes du programme ADAPT);
- les services de garde d'enfants;
- le soutien du revenu;
- les services d'assistance médicale ou les médicaments sur ordonnance;
- les services offerts par les établissements résidentiels.

Il existe trois façons de faire une demande et de recueillir de l'information. Vous pouvez le faire :

- par vous-même ou avec l'aide de votre famille ou de vos amis,
- avec l'aide du personnel du Ministère, de Santé mentale,
- avec l'aide d'un facilitateur indépendant.

Une évaluation financière pour déterminer votre contribution au coût de vos mesures de soutien approuvées sera effectuée. On tiendra compte de votre revenu pour déterminer votre contribution financière. Le soutien indépendant général à la planification ne coûte rien. Si vous n'êtes pas d'accord avec la décision prise par le personnel de Développement social au sujet de votre admissibilité, de votre contribution financière ou de votre plan de mesures de soutien, vous pouvez demander un examen administratif.

Agences du programme Activités de développement pour adultes, programmes et formation (ADAPF)

Les Agences ADAPF du Nouveau-Brunswick servent les personnes ayant un handicap. Leur objectif principal est fournir de l'aide et du soutien pour

que les personnes ayant un handicap puissent atteindre leurs objectifs. En particulier, les services fournis par les agences ADAPF sont axés sur l'amélioration de la qualité de la vie par le biais de programmation orientée vers l'obtention et le maintien de l'emploi. De plus, les organismes ADAPF offrent d'autres programmes tels que des ateliers de perfectionnement des compétences, l'éducation à la santé, des activités psychosociales et engagements communautaires, ainsi que des plans de service individuels.

Chaque agence ADAPF peut offrir des programmes légèrement différents adaptés pour répondre aux besoins et aux intérêts des communautés qu'ils représentent.

Association de Soutien aux Services et à l'Emploi du Nouveau-Brunswick Inc.

Site Web : www.nbasse.ca

Téléphone : (506) 634-6888

Sans frais : (800) 561-9343

Télécopieur : (506) 632-1073

Courriel : christine.evans@keyindustries.ca

239 rue Charlotte
Saint John, NB E2L 2K1

Notre principal objectif est de travailler au nom des personnes ayant un handicap.

Pour ce faire, nous agissons comme une voix collective et nous fournissons un lieu de rencontre pour nos agences ADAPF, leur permettant de travailler à l'élaboration de stratégies et à la mise en œuvre de normes plus élevées en matière de soins et de services pour les personnes ayant un handicap.

BAKER-BROOK

Atelier de l'Amitié

Téléphone: (506) 258-3542

Courriel: linda57mom@hotmail.com

5 - 3725 rue Principale
Baker Brook (NB) E7A 2A5

BATHURST

Bathurst Employment Services and Training Group Inc. (BEST Group)

Téléphone: (506) 549-5055

Courriel: bestgr@hotmail.com

75 prom. Youghall
Boite 73
Bathurst (NB) E2A 3Z1

CAMPBELLTON

Productions Restigouche

Téléphone: (506) 753-3415

78 rue Victoria
Campbellton (NB) E3N 1J4

Agence résidentiel Restigouche Inc.

Téléphone: (506) 759-6646

Courriel: rra@nb.aibn.com

6 rue Union
Campbellton (NB) E3N 1B9

CAP-PELÉ

Centre de développement de habiletés du sud est inc.

Téléphone: (506) 577-4809

Courriel: habiletessudest@nb.aibn.com

2 - 2648 ch. Acadie
Cap-Pele (NB) E4N 1E4

CARAQUET

Atelier la Rencontre

Téléphone: (506) 727-3772

Courriel: lesforcesvives@nb.aibn.com

204 boul. Saint-Pierre E
Caraquet (NB) E1W 1B1

CARLETON ET VICTORIA COUNTIES

Carleton-Victoria Community Vocational Board Inc.

Site Web: www.cvcvb.ca

- Career Information Center

Téléphone: (506) 325-3927

Courriel: rcwoodstock@nb.aibn.com

201 - 111 rue Chapel
Woodstock (NB) E7M 1G6

- Employment Assistance Service

Téléphone: (506) 328-4911

Téléphone: (506) 325-9503

6-261 rue Connell
Woodstock (NB) E7M 1L2

Téléphone: (506) 273-6867

Téléphone: (506) 356-8185

344 prom. East Riverside
Perth-Andover (NB) E7H 1Y5

- Supported Training & Employment Programs, Transition Program

Téléphone: (506) 273-6866

Courriel: abunker@nb.aibn.com

344 prom. East Riverside
Perth-Andover (NB) E7H 1Y5

DALHOUSIE

Workshop 4 Handicapped

Téléphone: (506) 684-2186

Courriel: stewrob@nbnet.nb.ca

446 rue Victoria
Dalhousie (NB) E8C 2S9

EDMUNDSTON

Atelier Tournesol

Téléphone: (506) 739-8700

Courriel: tournesol@nb.aibn.com

19 avenue Ferry
Edmundston (NB) E3V 3W1

Centre d'Accueil la Montée

Téléphone: (506) 735-4003

Courriel : montee@nb.aibn.com

100 rue Queen
Edmundston (NB) E3V 1A1

FAIRISLE

Atelier Beausoleil

Téléphone: (506) 776-8448

Courriel: beausoleil@nb.aibn.com

978 Rte 445
Fairisle (NB) E9G 2X7

FREDERICTON

Jobs Unlimited

Site Web: www.jobsunlimited.nb.ca

Téléphone: (506) 458-9380

Courriel: job@jobsunlimited.nb.ca

1079 rue York
Fredericton (NB) E3B 3S4

GRAND-SAULT

Centre d'orientation emploi Dexter

Téléphone: (506) 475-4060

Courriel: Brigitte.lapointe@nb.aibn.com

475 ch.Terrace
Grand-Sault (NB) E3Z 1B3

HOPEWELL HILL

Albert Vocational Training Centre

Téléphone: (506) 882-2604

Courriel: avtc@nbnet.nb.ca

5295 Route 114
Hopewell Hill (NB) E4H 3M7

LAMÈQUE

Centre d'Activité la Ruche

Téléphone: (506) 344-7793

Courriel : laruche@nb.aibn.com

74 rue de la Baie
Lamèque (NB) E8T 1A1

MEMRAMCOOK

Atelier l'Artisan Workshop

Téléphone: (506) 758-2751

Courriel: artisan@bellaliant.net

280 ch. Old Shediac
Memramcook (NB) E4K 1W3

MINTO

Minlak Training Program Inc.

Téléphone: (506) 327-6817

Courriel: minlak@nb.aibn.com

80 ch. Logue
Minto (NB) E4B 3X5

MIRAMICHI

Miramichi Options for Residential and Employment (MORE) Services Inc.

Site Web: www.moreservices.ca

Téléphone: (506) 778-6166

Courriel: moreservices@nb.aibn.com

1662 rue Water
Miramichi (NB) E1N 1L3

MONCTON

Ergon Inc.

Téléphone: (506) 857-0014

Courriel: ergoninc@rogers.com

150 rue Weldon
Moncton (NB) E1C 5W2

Moncton Employment and Training Services Inc. (METS Inc.)

Site Web: www.metsinc.ca

Téléphone: (506) 858-9404

Courriel: drichard@metsinc.ca

Courriel: info@metsinc.ca

1250 boul. St. George
Moncton (NB) E1E 3S1

OROMOCTO

Oromocto Training and Employment Centre

Téléphone: (506) 357-3397

Courriel: aaotec@nb.aibn.com

285 ch. Restigouche
Oromocto (NB) E2V 2H2

PETIT-ROCHER

Atelier Édouard-Roy

Téléphone: (506) 783-4978

Courriel: ateroy@hotmail.com

323 Route 134
Petit-Rocher-Nord (NB) E8J 2E2

ROGERSVILLE

Fleur de l'Espérance Inc.

Téléphone: (506) 775-6578

Courriel: lafleur@nb.aibn.com

41 rue Moise
Rogersville (NB) E4Y 1T7

ROTHESAY

Vocational Training Centre

Téléphone: (506) 847-4759

Courriel: voctrain@nb.aibn.com

97 prom. James Renforth
Rothesay (NB) E2H 1K7

SAINT-ANDRÉ

Centre Horizon

Téléphone: (506) 473-5746

Courriel: centrehorizon@nb.aibn.com

506 ch. de l'Église
Saint-André (NB) E3Y 2Y6

ST. CROIX

Lakeland Industries Sheltered Workshop Inc.

Téléphone: (506) 784-2251

Courriel: lakelandinc@nb.aibn.com

2270 Rte 4
St Croix (NB) E6J 1H2

SAINT-FRANÇOIS-DE-MADAWASKA

L'Atelier des Copains Co-Op Ltd.

Courriel: atco@nb.aibn.com

Téléphone: (506) 992-2739

1710 Route 205
Saint-François-de-Madawaska (NB)
E7A 1P8

ST. GEORGE

Community Living Centre

Téléphone: (506) 755-3730

Courriel: communityliving@nb.aibn.com

124 rue Main
St. George (NB) E5C 3S3

SAINT-JACQUES

Co-op de l'Atelier les Hirondelles

Téléphone: (506) 739-6916

Courriel:

leshirondelles@nb.aibn.com

26 rue du Parc
Saint-Jacques (NB) E7B 1H3

SAINT JOHN

Key Industries

Site Web: www.keyindustries.ca

Téléphone: (506) 634-6888

Sans frais: (800) 561-9343

Courriel: christine.evans@keyindustries.ca

239 rue Charlotte
Saint John (NB) E2L 2K1

United Catena Training Centre

Site Web: www.catenatrainingcenter.ca

Téléphone: (506) 696-5672

Courriel: catena@nbnet.nb.ca

1123 avenue Grandview
Saint John (NB) E2J 4P6

SAINT-LÉONARD

Centre de formation et de soutien à l'emploi Saint-Léonard

Téléphone: (506) 423-7216

Courriel: cfse@nb.aibn.com

76 rue de l'École, Unit A
Saint-Léonard (NB) E7E 1Y6

SAINT-QUENTIN

Coop le Tourbillon Ltée

Téléphone: (506) 235-2016

Courriel: coopletourbillon@hotmail.com

8 rue Saint-Jean
Saint-Quentin (NB) E8A 1J6

ST. STEPHEN

St. Croix Vocational Centre

Téléphone: (506) 466-4977

Courriel: stcroixvocationalcentre@nb.aibn.com

129 rue Union
St. Stephen (NB) E3L 1V9

SAINTE-ANNE-DE-MADAWASKA

L'Écllosion Inc.

Téléphone: (506) 445-3109

Courriel: eclosion@nb.aibn.com

167 rue Principale
Sainte-Anne-de-Madawaska (NB)
E7E 1B8

SUSSEX

Crosswinds Occupational Activity Centre Inc.

Téléphone: (506) 432-7500

Courriels:

Wanda Steeves: crosswin@nbnet.nb.ca

Debbie Prosser: debbie@nb.aibn.com

Arlene Davis: adavis@bellaliant.com

Stacy Geldart: stacygeldart@nb.aibn.com

100 prom. Leonard
Sussex (NB) E4E 2R2

TRACADIE

Atelier la Fabrique

Téléphone: (506) 395-2013

Courriel: atelier_la_fabrique@hotmail.com

564 rue Rivière-à-La-Truite
Tracadie (NB) E1X 1A7

WOODSTOCK

Community Industries Employment Vocational Association (CIEVA)

Site Web: www.cieva.ca

Téléphone: (506) 325-4909

Courriel: ritaemc@cieva.ca

113 rue Moffatt
Woodstock (NB) E7M 2H5

Organismes communautaires offrant des occasions de formation et d'emploi

BATHURST

Centre Idéal Centre

Téléphone: (506) 548-6110

250 rue Main
Bathurst (NB) E2A 1A8

Région servie : Chaleur

Services offerts : Activités et loisirs, groupe d'entraide pour bénéficiaires en santé mentale

COMPTÉ CHARLOTTE

Working: Stronger Together

Site Web: www.workingstrongertogether.com

St. George

Téléphone: (506) 755-4147

Courriel: jobfinder@nb.aibn.com

5 avenue Riverview
St. George (NB) E5C 3M1

St. Stephen

Téléphone: (506) 466-7566

Courriel: wst@nb.aibn.com

41 rue King
St. Stephen (NB) E3L 2C1

Région servie : Comté de Charlotte

Services offerts : Aide à l'emploi, préparation de curriculum vitae, contacts avec les employeurs, placement, rétention d'emploi, exploration de carrières, aiguillage aux services communautaire appropriés

EDMUNDSTON

Emploihabilité Plus

1 Canada Road

Edmundston (NB) E3V 1T6

Contact	Téléphone	Courriel
Mia	(506) 737-1876	miaroy@ccedmundston.com
Liette	(506) 737-1860	lietteroy@ccedmundston.com
Céline	(506) 737-1875	celinebelanger@ccedmundston.com

Région servie : Madawaska-Victoria

Services offerts : Service d'aide à l'emploi pour ceux qui font face à de sérieuses barrières lors de la recherche ou pour le maintien à l'emploi

FREDERICTON

Fredericton Works

Site Web : www.frederictonworks.ca

Téléphone/ATS: (506) 450-9354

Courriel: ftonworks@nb.aibn.com

420 rue York Street, 3e étage

Fredericton (NB) E3B 3P7

Région servie : Fredericton et environs

Services offerts : Compétences relatives à l'employabilité, club emplois, counseling en emploi, gestion des compétences personnels

Let's Work

Site Web: www.letswork.ca

Téléphone: (506) 451-9190

Courriel: letswork@nbnet.nb.ca

23 - 65 rue Brunswick

Fredericton (NB) E3B 1G5

Région servie : Fredericton et environs

Services offerts : Aide des personnes avec un handicap psychiatrique diagnostiqué à trouver l'emploi, counseling antérieur au placement, placement, soutien au travail

GRAND MANAN

Career Assistance

Site Web: www.careerassistance.ca

Téléphone: (506) 662-8495

Courriel: careerassist@nb.aibn.com

1021 Route 776

Grand Manan (NB) E5G 4E5

Région servie : Comté de Charlotte, Iles Fundy

Services offerts : Counseling, placement

MONCTON

Agence d'emploi communautaire

Site Web: www.cea-aec.ca

Téléphone: (506) 858-3639

Courriel: cea1@nb.aibn.com

1001 A - 1222 rue Main

Moncton NB E1C 1H6

Région servie : Sud-est du Nouveau-Brunswick y compris les comtés de Kent, Westmorland et Albert

Services offerts : Évaluations professionnelles, counseling à l'embauche, recherche d'emploi, jumelage, aide sur place, suivi/conservation de l'emploi

Programme de support à l'emploi par l'entremise des aides-pairs

Site Web: www.employment-support.com

Téléphone: (506) 387-7706

Courriel: employmentsupport@rogers.com

97 rue Cameron

Moncton (NB), E1C-5Y7

Région servie : Moncton

Services offerts : Assistance individuelle aux consommateurs de la santé mentale fondée sur l'emploi, préparation de résumé, services de placement, préparation pour l'intégration en milieu de travail, divers ateliers pour la préparation au milieu de travail.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Association du Nouveau-Brunswick pour l'inclusion communautaire (ANBIC)

Site Web: www.nbacl.nb.ca

Sans frais: (866) 622-2548

Courriel: nbacl@nbnet.nb.ca

800 ch. Hanwell

Fredericton (NB) E3B 2R7

Bureaux néo-brunswickois:

Bathurst

Téléphone: (506) 547-2440

Courriel: dsp-R6-psph@nbacl.nb.ca

230 rue Laurier, Unité A

Bathurst, NB E2A 3H1

Miramichi

Téléphone: (506) 624-5523

Courriel: adonaher@nbacl.nb.ca

101 - 1750 rue Water

Miramichi, NB E1N 1B2

Moncton

Téléphone: (506) 856-3322

Courriel:

SocialInclusionSocialeMoncton@nbacl.nb.ca

202 - 51 rue Highfield

Moncton, NB E1C 5N2

Saint-Basile

Téléphone: (506) 737-4471

Courriel:

socialinclusion socialeEdmundston@nbacl.nb.ca

1531 rue Principal
Saint-Basile, NB E7C 1M9

Saint John

Téléphone: (506) 658-6568

Courriel:

SocialInclusionSocialeSJ@nbacl.nb.ca

206 - 50 rue Crown
Saint John, NB E2L 2X6

Région servie : Nouveau-Brunswick

Services offerts : Sensibilisation publique, défense des droits, soutien, recherche, formation

Capacité Nouveau-Brunswick Inc.

Site Web: www.abilitynb.ca

Sans frais: (866) 462-9555

Fredericton

Téléphone: (506) 462-9555

Courriel: info@abilitynb.ca

102 - 440 Wilsey Road
Fredericton (NB) E3B 7G5

Moncton

Téléphone: (506) 858-0311

Courriel: liane.gould@abilitynb.ca

407 - 236 rue St. George
Moncton (NB) E1C 1W1

Région servie : Nouveau-Brunswick

Services offerts : Services de consultation d'emploi et de vocation, soutien de transition, stage d'emploi, soutien continu aux individus avec un handicap qui affecte la mobilité

INCA

Site Web: www.cnib.ca

Fredericton

Téléphone: (506) 458-0060

130 - 77 rue Westmorland
Frederick Square
Fredericton (NB) E3B 6Z3

Région servie : Nouveau-Brunswick

Services offerts : Orientation professionnelle, formation, placement, planification et soutien pour la transition, services de maintien à l'emploi, counseling en technologie, suivi

Moncton

Téléphone: (506) 857-4240

Courriel: mireille.lavoie@cnib.ca

T120-22 rue Church
Moncton (NB) E1C 0P7

Région servie : Moncton, comtés de Kent, Albert et Westmorland

Services offerts : Formation en technologie adaptée, suivi

Saint John

Téléphone: (506) 634-6922

Courriel: blair.young@cnib.ca

A150 - 40 rue Charlotte
Saint John (NB) E2L 2H6

Région servie : Comtés de Charlotte, Kings et Saint John

Services offerts : Formation en technologie adaptée, suivi

Société Neil Squire

Site Web: www.neilsquire.ca

Courriel: nb.info@neilsquire.ca

Sans frais: (866) 446-7999

104 - 440 ch. Wilsey
Fredericton (NB) E3B 7G5

Région Téléphone

Fredericton : (506) 450-7999

Moncton : (506) 856-9101

Sans frais : (866) 851-9101

Saint John : (506) 633-6115

Région servie : Atlantique

Services offerts : Programme « Employ-Ability », formation, consultation et évaluation, recherche et développement de technologies adaptées, rattrapage scolaire, placement

Technologies Assistance

Téléphone : (855) 450-3287

Texte : (506) 450-3287

Courriel : ta-atsupport@neilsquire.ca

Heures : 8 h à 20 h, du lundi au samedi

Doit résider, étudier ou travailler au Nouveau-Brunswick pour accéder ce service.

Les technologies d'assistance favorisent une autonomie et une productivité plus grandes pour les personnes ayant un handicap. Combinées avec des stratégies appropriées, ces technologies spécialisées leur permettent d'accomplir des tâches qui leur étaient impossible ou difficile à accomplir.

Nos spécialistes en technologies d'assistance vous aideront à:

- explorer les options ou les solutions disponibles en matière de technologies d'assistance;
- utiliser vos technologies d'assistance en vous offrant un soutien;
- utiliser les fonctions des technologies d'assistance sur votre tablette ou ordinateur;
- apprendre des stratégies relatives aux technologies d'assistance pour vos études ou votre travail.

Par des conseils et des stratégies, le centre de dépannage pour technologies d'assistance est ici pour vous aider à faire une utilisation optimale de vos technologies d'assistance.

SAINT JOHN

Options Employment Outreach Inc.

Site Web: www.optionsoutreach.com

Téléphone: (506) 652-3977

TTY: (506) 658-1453

Courriel: options@nb.aibn.com

Région servie : Grand Saint John

Services offerts : Dépistage, préparation de résumé, techniques d'entrevue, planification de la transition

165 Union Street
Saint John (NB) E2L 1A9

Saint John Deaf and Hard of Hearing Services Inc. (SJDHHS)

Site Web: www.sjdhhs.com

Téléphone: (506) 633-0599

Cell: (506) 333-6526

TTY: (506) 634-8037

Courriel: sjdhhs@nb.sympatico.ca

324 Duke Street West
Saint John (NB) E2M 1V2

Région servie : Sud-ouest du Nouveau-Brunswick

Services offerts : Services de soutien

SHIPPAGAN

Independent Living - Péninsule Acadienne Inc. (CVAPA)

Site Web: www.cvapa.ca

Téléphone: (506) 336-1304

Courriel: info@cvapa.ca

200-C J.-D.-Gauthier Boulevard
Shippagan (NB) E8S 1P2

Région servie : Péninsule acadienne

Services offerts : Information et aiguillage, soutien entre paires, service d'aide à l'emploi et à la formation

SERVICES DE SOUTIEN À L'EMPLOI — PROGRAMMES NATIONAUX ET FÉDÉRAUX

Conseil canadien de la réadaptation et du travail (CCRT)

Site Web : www.ccrw.org

Siège social : 105 - 477 chemin Mount Pleasant
Téléphone: (416) 260-3060 Toronto ON M4S 2L9
Sans frais : (800) 664-0925
ATS : (416) 260-9223
Télécopieur: (416) 260-3093
Présidente : mhaan@ccrw.org

Services d'emplois

Téléphone: (506) 858-1650 poste 102 Manon Nadeau
ATS: (506) 858-1657 100 – 529 rue Main
Télécopieur: (506) 855-6776 Moncton NB E1C 1C4
Courriel: mnadeau@ccrw.org

Services de counseling à l'emploi pour les personnes ayant un handicap physique ou sensoriel, ou ayant un trouble d'apprentissage.

Partenaires programme

Téléphone : (506) 635-2272 Laura Anderson
Télécopieur : (506) 642-4268 Coordonnatrice
Courriel : landerson@ccrw.org 28 rue Richmond, 3rd étage
Saint John, NB E2L 3B2

Téléphone : (204) 783-7946 Darryl Munch
Télécopieur: (204) 775-4119 Directeur national
Courriel : dmunch@ccrw.org Partenaires Programme
406-428 Portage Avenue
Winnipeg MB R3C 0E2

- Le programme offre aux chercheurs d'emploi ayant un handicap les outils pour se préparer à une carrière ou à se garantir un travail.
- Soutenir les participants dans la préparation de plans professionnels individuels et de dossiers spécifiques aux besoins d'une carrière.
- Assumer les frais de scolarité aux participants au projet, s'il y a lieu.

- Avoir accès à une vaste gamme de programmes et de possibilités d'emplois.
- Améliorer le perfectionnement des aptitudes préalables à l'emploi des participants.
- Réduire les obstacles en milieu de travail en engageant des employeurs dans un modèle d'organisation de pratiques exemplaires reconnues et qui ont fait leurs preuves.
- Agir comme une ressource pour aider les groupes intéressés dans la création d'un milieu de travail inclusif.

Au Nouveau-Brunswick, veuillez contacter Laura Anderson pour plus d'informations.

Workink – Centre virtuel de documentation sur l'emploi

Site Web : www.workink.com

Monica Winkler
Administratrice principale

Téléphone : (416) 260-3060 postes 227
Sans-frais : (800) 664-0925 poste 227
Télécopieur : (416) 260-3093
Courriel : mwinkler@ccrw.org

Le plus important portail en matière de perfectionnement professionnel et d'emploi au Canada pour les personnes ayant un handicap.

Parmi ces nombreuses caractéristiques, WORKink® offre des outils de recherche d'emploi, de l'orientation professionnelle et des ressources liées à la formation et à l'emploi.

Compétences essentielles au travail (WESP)

Ce modèle national d'emploi acclamé a plusieurs dispositifs distinctifs : la formation met l'accent sur le développement des aptitudes; basé sur un partenariat formel entre la communauté et les employeurs; les employeurs commettent à l'avance d'embaucher les diplômés du projet dans des emplois permanents; le développement des qualifications est personnalisé pour répondre aux besoins spécifiques de l'employeur; et le programme inclut un plan détaillé de transition, programme de support pour les nouveaux employés et les employeurs après le placement.

Initiatives Jeunesse

Le programme Initiatives Jeunesses du CCRT est conçu pour jeunes d'âge de travailler (15 à 30 ans) ayant un handicap. Notre programme personnalisé répond à divers emplois et préparation de carrière spécifique à ce groupe. Le programme soutient la création de voies d'accès pour les demandeurs d'emploi ayant un handicap qui sont prêts à s'engager sur leur parcours de carrière et de l'emploi.

Faire un Changement Canada

Sites Web :

www.makeachangecanada.com

www.ibde.ca

www.businessabilities.ca

Téléphone : (250) 352-1378

Sans frais : (888) 927-7473

Télécopieur : (888) 927-7473

Courriel : contact@makeachangecanada.com

Anne-Marie Edgar

Directrice générale

CP 278

Nelson, BC V1L 5P9

Un organisme sans but lucratif fédérale constitué et accrédité avec statut de bienfaisance. Leur mandat est d'offrir aux personnes ayant un handicap, et aux personnes ayant d'autres défis à pénétrer le marché, la formation sur le développement de sites Web et sur le démarrage d'entreprise. Leurs services sont disponibles en ligne à travers le Canada.

Faire un Changement Canada est à la recherche d'étudiants :

- Qui sont intéressés à travailler ou à travailler à leur compte.
- Qui possèdent des compétences de base en informatique.
- Pour qui il est difficile de travailler à l'extérieur du domicile.
- Qui ne sont pas en mesure de suivre les programmes de formation conventionnels offerts dans leurs collectivités respectives.
- Qui désirent apprendre et cherchent à être indépendants.

Programme de capacités d'affaires

Site Web : www.businessabilities.ca

Courriel: contact@businessabilities.ca

Téléphone: (888) 927-7473 Ext. 1

Fournis des outils et un encadrement pour l'élaboration d'une idée et d'un plan d'action pour lancer une entreprise. Les étudiants ont accès à des webinars et vidéos tutoriels pour leur aider à gérer et agrandir leur entreprise. Il n'y a pas de frais de participation, mais les participants sont responsables de la contribution d'un minimum de 10 pour cent des frais associés au démarrage de leur entreprise.

Financer par le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées du gouvernement du Canada

Programme IBDE pour Web

Essentielles et Avancé

Site Web: www.ibde.ca

Courriel: contact@ibde.ca

Téléphone: (888) 927-7473 poste 2

Offre une formation en technologies et de conception Web avec deux collèges accrédités et des programmes de certificat en ligne. La formation est assurée dans un environnement favorable par une équipe expérimentée dans l'industrie, à l'aide de classes virtuelles, vidéo messagerie, courriel et téléphone. Les programmes répondent aux critères d'admissibilité pour plusieurs options de financement.

Prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada

Sans frais : 1-800-277-9915

ATS : 1-800-255-4786

Programme de réadaptation professionnelle

Site Web :

www.edsc.gc.ca/fr/rpc/invalidite/readapt.page?&_ga=1.254675592.126421335.1452525411

Le Programme de réadaptation professionnelle est un programme à participation facultative qui aide les bénéficiaires de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (RPC) à retourner au travail.

Si vous recevez des prestations d'invalidité du RPC, vous pourriez être admissible à des services d'orientation professionnelle, à de l'aide financière pour suivre de la formation et à des services de recherche d'emploi.

Lorsque vous participez au programme et que vous êtes à la recherche d'un emploi, vous continuez à recevoir vos prestations régulières d'invalidité du RPC.

Par le passé, un grand nombre de personnes qui recevaient des prestations en raison d'une invalidité grave et prolongée croyaient qu'elles avaient quitté le marché du travail de façon permanente. De nos jours, grâce aux nouvelles technologies, aux traitements médicaux et à la formation professionnelle, certaines personnes ayant une invalidité grave peuvent réintégrer le marché du travail.

Vous pouvez participer au Programme de réadaptation professionnelle si vous satisfaites aux critères suivants :

- vous recevez des prestations d'invalidité du RPC
- vous consentez à participer au programme, vous êtes en mesure de le faire
- vous êtes motivé
- vous pourrez probablement retourner au travail avec l'aide du programme
- votre état de santé est stable

Le programme peut vous aider à :

- reprendre votre ancien emploi auprès de votre ancien employeur
- occuper une version modifiée de votre ancien emploi
- occuper un poste différent auprès de votre ancien employeur grâce à vos compétences actuelles ou nouvellement acquises
- occuper un poste différent auprès d'un autre employeur grâce à vos compétences actuelles ou nouvellement acquises
- perfectionner vos compétences ou vous recycler dans le but d'obtenir un emploi
- acquérir les compétences nécessaires pour devenir travailleur autonome

Voici des exemples de services qui **peuvent** être offerts dans le cadre du Programme de réadaptation professionnelle :

- Orientation professionnelle
Vous recevrez des services d'orientation personnalisés permettant de déterminer vos besoins et d'évaluer votre formation et vos compétences professionnelles actuelles. Vous pourrez également discuter de vos objectifs professionnels et vous renseigner sur le marché du travail actuel dans votre région. Un spécialiste de la réadaptation professionnelle vous aidera à vous renseigner sur les compétences que recherchent les employeurs ou à évaluer la possibilité de devenir travailleur autonome.
- Planification du retour au travail
Un spécialiste de la réadaptation professionnelle vous aidera à élaborer un plan personnalisé de retour au travail, en collaboration avec votre médecin. Service Canada, votre médecin, votre spécialiste de la réadaptation professionnelle et vous-même devez tous signer le plan, qui tient lieu de contrat avec le RPC.
- Perfectionnement de vos compétences ou recyclage
Si vous avez besoin de perfectionner vos compétences, de poursuivre vos études ou de suivre une formation pour obtenir un emploi, le RPC peut vous offrir de l'aide financière.
- Acquisition de techniques de recherche d'emploi
À la fin du programme, votre spécialiste de la réadaptation professionnelle vous aidera à trouver un emploi. Par exemple, il peut vous aider à :
 - déterminer où se trouvent les emplois

- préparer votre CV
- vous joindre à un club de recherche d'emploi pour pratiquer vos techniques d'entrevue
- élaborer des stratégies pour obtenir des entrevues ou déterminer quelles organisations sont susceptibles de vous engager

Vos prestations d'invalidité continueront à être versées durant votre participation au programme. Elles continueront également d'être versées pendant que votre spécialiste de la réadaptation professionnelle vous aidera à trouver un emploi, une fois vous aurez terminé votre programme de perfectionnement ou de recyclage.

Si votre invalidité revient **dans les deux ans** suivant votre retour au travail et que vous ne pouvez plus continuer à travailler, vous pouvez demander le rétablissement automatique de vos prestations, sans passer par le processus de demande habituel. Si vos enfants sont encore admissibles, le paiement de leurs prestations reprendra également.

Si votre invalidité revient et que vous travaillez depuis **plus de deux ans, mais moins de cinq ans**, vous pourriez avoir le droit de faire une **demande accélérée**, plus simple et rapide à remplir qu'une nouvelle demande. Communiquez avec nous pour obtenir plus de renseignements ou pour demander le formulaire de demande.

EMPLOI / RECHERCHE D'EMPLOI

Service Canada

Service Canada Centre de Fredericton
633 rue Queen
CP 12000
Fredericton (NB) E3B 5G4

Téléphone: (800) 622-6232
ATS: (800) 926-9105

Fonds d'intégration pour les personnes handicapées

Site Web : www.servicecanada.gc.ca/fra/fi/index.shtml

Grâce au financement destiné aux organismes, le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées aide les personnes handicapées à se préparer au marché du travail, à trouver un emploi et à le conserver ou à devenir des travailleurs autonomes.

Le programme offre une gamme d'activités qui peuvent être adaptées pour répondre aux besoins individuels des personnes handicapées.

Demandeurs admissibles :

- les entreprises;
- les organisations (y compris les organismes à but non lucratif);
- les établissements de santé et d'enseignement public;
- les conseils de bande ou tribaux, les organisations autochtones; et
- les administrations municipales.

Les participants sont recrutés par les organismes financés.

Pour participer au Fonds d'intégration, les individus doivent :

- s'auto-identifier comme ayant un handicap physique ou mental permanent qui limite sa capacité de mener des activités quotidiennes;
- être sans emploi;
- avoir légalement le droit de travailler au Canada;
- ne pas être admissible à une aide sous forme de prestations d'emploi accordées en vertu de la partie II de Loi sur l'assurance-emploi (LAE) ou de tout programme semblable assujetti à un accord conclu avec les provinces, les territoires ou des organismes conformément à l'article 63 de la LAE; et
- avoir besoin d'aide pour se préparer au travail, obtenir un emploi et le conserver ou pour être travailleur indépendant.

Notez : On considérera que les personnes handicapées sont sans emploi aux fins de la participation aux programmes d'emploi du Fonds d'intégration si, au moment où elles présentent une demande d'aide en vertu du Fonds d'intégration, elles :

- travaillent moins de 20 heures par semaine, en moyenne et sont aptes à travailler plus;
- cherchent activement un emploi ou un emploi plus lucratif, ou
- reçoivent un avis de licenciement imminent et ne seront probablement pas admissibles à l'AE, ou
- doivent quitter leur emploi actuel pour des raisons de santé et ne seront probablement pas admissibles à l'AE.

Le financement des projets est approuvé en fonction des priorités régionales et locales, les besoins des collectivités, des modalités du programme et des fonds disponibles.

Les activités du Fonds d'intégration peuvent être financées de manière individuelle ou combinée et devraient faire partie du plan d'action du participant. Les activités admissibles au financement dans le cadre du Fonds d'intégration sont :

- offrir de l'aide financière aux employeurs afin de les encourager à recruter des personnes handicapées qu'ils n'embaucheraient pas normalement;
- offrir des incitatifs financiers aux personnes handicapées afin de les encourager à accepter un emploi;
- soutenir des projets qui ont pour objet d'aider les personnes handicapées à créer leur propre emploi en se lançant en affaires;
- soutenir des projets qui ont pour objet d'offrir aux personnes handicapées la possibilité d'acquérir une expérience de travail qui améliorera leurs chances de trouver un emploi durable;
- offrir de l'aide financière aux personnes handicapées afin de les aider à acquérir des compétences professionnelles de nature générale ou spécialisée;
- offrir de l'aide financière aux personnes handicapées afin de les aider à accéder à l'emploi ou à des services d'aide à l'emploi;
- offrir de l'aide financière afin de soutenir des services spéciaux et d'instaurer des mesures propres à répondre aux besoins des personnes handicapées et à faciliter leur intégration sur le marché du travail; et
- offrir de l'aide financière en vue de sensibiliser davantage les employeurs et les fournisseurs de services aux besoins des personnes handicapées, en mettant sur pied des activités de sensibilisation à leur intention dans le cadre des projets.

Certaines conditions s'appliquent aux activités visées en e) ci-dessus, qui aident les personnes handicapées à acquérir des compétences liées à l'emploi.

De l'aide financière peut être octroyée pour couvrir la totalité ou une portion des coûts associés à des activités de gestion et de prestation, notamment :

- les coûts liés à un emploi, le salaire du participant et les dépenses connexes assumées par l'employeur;
- les frais généraux liés à la planification, à l'organisation, au fonctionnement, à l'exécution et à l'évaluation des activités approuvées, y compris les frais comme la rémunération du

personnel, les dépenses liées à l'emploi, les licences et les permis, les honoraires pour services professionnels, les dépenses liées à des recherches et à des études techniques ainsi que les dépenses engagées pour exécuter des recherches, pour offrir des services spécialisés, des aménagements ou de l'équipement aux personnes handicapées, payer les frais bancaires et les services publics, acheter du matériel et des fournitures, payer les déplacements, les assurances et la location de locaux, louer ou acheter de l'équipement et payer les vérifications, les évaluations et les estimations ainsi que les frais administratifs généraux liés aux activités de l'employeur ou du promoteur/coordonnateur et servant à soutenir les activités visées par l'accord;

- les coûts associés aux frais réels d'indemnisation des accidentés du travail ou les cotisations payées directement à l'organisme provincial ou territorial responsable de l'indemnisation des accidentés du travail pour leur compte pour des participants ou des membres du personnel administratif;
- une partie ou la totalité des frais de subsistance et des frais de scolarité des participants, et les dépenses liées à la prestation de services spécialisés, aux aménagements ou à l'équipement, à la garde de personnes à charge, au transport et à l'hébergement des participants;
- lorsque le coordonnateur local verse des fonds à des bénéficiaires ultimes qui se proposent de mettre en œuvre des activités admissibles, les frais d'administration raisonnables et convenables engagés par le coordonnateur local pour la répartition de la contribution ainsi que pour le contrôle et la coordination de la mise en œuvre des activités admissibles par les bénéficiaires ultimes.

Les frais d'immobilisation liés à la construction d'un édifice (autres que les réparations ou les rénovations faites pour faciliter la participation des personnes handicapées) ou l'achat d'un terrain ou d'édifices ne sont pas des coûts admissibles.

Les principaux indicateurs seront la participation au marché du travail des personnes handicapées ainsi que l'accroissement de l'employabilité de ces personnes et l'obtention d'un emploi attribuables au programme. Les résultats attendus devraient inclure :

- nombre de clients desservis;

- nombre de clients ayant améliorés leurs compétences en employabilité;
- nombre de clients employés ou travailleurs autonomes; et
- nombre de clients qui retournent aux études.

L'employabilité est définie comme le niveau de formation, de compétences, d'expérience, d'aptitudes et/ou de capacités qui permet au client d'obtenir un emploi et de le conserver.

Démarrer ton entreprise

Des informations utiles aux intéressés à lancer leur propre entreprise sont disponibles du site Web

www.servicecanada.gc.ca/fra/auditoires/handicap/entreprise.shtml.

ASSISTANCE POUR EMPLOYEURS

Services de soutien aux employeurs du Nouveau-Brunswick

Site Web : www.employersupport.nb.ca/fr/index.asp

Téléphone: (506) 858-9939

Sans frais: (888) 350-2202

ATS: (506) 858-1657

Courriel: info@employersupport.nb.ca

200 - 529 rue Main
Moncton, NB E1C 1C4

Le Service de soutien aux employeurs du Nouveau-Brunswick (SSENB) vient en appui aux activités déployées par les employeurs de l'ensemble de la province dans l'embauche de personnes handicapées, favorisant ainsi la diversité du milieu de travail.

Votre entreprise en est peut-être à ses premières démarches en matière de diversité ou à la recherche de façons d'assurer un effort soutenu de recrutement. Le SSENB offre, dans un cas comme dans l'autre, les mesures de soutien dont vous avez besoin!

Le Service de soutien aux employeurs du Nouveau-Brunswick est financé par le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et des conseils lui sont prodigués par un comité consultatif bénévole (CCB). Le CCB est composé de représentants du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, du Réseau du personnel de direction des personnes handicapées (RPDPH) du Nouveau-

Brunswick et d'employeurs néo-brunswickois. Nous vous invitons à consulter notre site Web et à communiquer avec nous en composant notre numéro sans frais afin d'apprendre comment ce service peut faciliter votre processus d'embauche!

Pour recevoir une consultation gratuite directement du coordinateur provincial du SSENb, veuillez composer le 1-888-350-2202. Cette consultation vous fournira un soutien personnalisé, des outils, des renseignements, un accès à de la formation et des liens vous permettant d'accroître vos possibilités pour l'embauche et le maintien en poste d'employés handicapés qualifiés.

PUBLICATIONS, RESSOURCES ET OUTILS

Plan d'action-emploi pour les personnes ayant un handicap au Nouveau-Brunswick

Le PAE a été lancé au printemps 2012, pendant la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées. Il comprend 38 recommandations générales, dont 65 mesures précises pour régler les problèmes relevés pendant le processus de consultation et de mobilisation.

Un certain nombre d'initiatives ont été rapidement exécutées avec les ressources existantes, tandis que d'autres prennent plus de temps et exigent de nouveaux investissements.

Lisez davantage à

www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/pcsdpcpmcph/pdf/publications/PAE-2012-2017-June1.pdf

Atteignez vos objectifs - Promotion de l'emploi et de l'éducation pour les personnes handicapées

Songez-vous à une carrière, à poursuivre vos études ou à trouver un emploi? Le ministère du Développement social offre des possibilités de développement professionnel afin d'aider les personnes handicapées, bénéficiaires de l'aide sociale, à atteindre leurs objectifs.

Un gestionnaire de cas affecté aux possibilités de développement professionnel, peut vous aider à :

- fixer des objectifs réalisables;
- élaborer un plan personnel;

- trouver des réponses à vos questions ou préoccupations en matière de formation ou d'emploi;
- accéder aux services et aux programmes disponibles.

Si vous ne recevez pas d'aide pour la planification d'emploi ou de carrière, demandez à votre gestionnaire de cas de vous adresser à un gestionnaire de cas en développement professionnel.

Lisez davantage à

www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/sd-ds/pdf/Disabilities/Achieve-f.pdf

Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le marché du travail visant les personnes Handicapées Perspectives d'avenir

L'Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le marché du travail visant les personnes handicapées est une entente bilatérale qui prévoit un financement fédéral et provincial pour la prestation de programmes et services aux personnes handicapées. Les programmes provinciaux offerts grâce à cette entente chercheront à améliorer l'employabilité et la participation au marché du travail des personnes handicapées en âge de travailler.

Au Nouveau-Brunswick, le ministère des Services familiaux et communautaires (Développement social), le ministère de la Formation et du Développement de l'emploi, le ministère de la Santé et du Mieux-être (Santé) et le Bureau des ressources humaines offrent des programmes financés par cette entente.

Lisez davantage à

www.edsc.gc.ca/fra/emplois/accords_formation/emt_handicapees/nb.shtml

Ligne directrice sur les mesures d'adaptation à l'endroit des élèves ayant une incapacité

La Commission des droits de la personne est responsable de l'éducation relative aux droits de la personne au Nouveau-Brunswick. Au besoin, la Commission enquête sur les plaintes de discrimination et fait appliquer la Loi sur les droits de la personne. La Commission a élaboré une ligne directrice pour aider à expliquer le rôle des éducateurs et des parents en

matière de soutien et de mesures d'adaptation envers les élèves ayant une incapacité dans les écoles publiques.

Lisez davantage à
www.gnb.ca/hrc-cdp/f/depliant-Mesures-adaptation-eleves-ayant-une-incapacite.pdf

Ligne directrice sur les mesures d'adaptation à l'endroit des élèves ayant une incapacité

Tous les élèves, y compris les élèves ayant une incapacité physique ou mentale, ont droit à une éducation. Les élèves ayant une incapacité doivent être évalués individuellement et faire l'objet de mesures d'adaptation afin qu'ils aient la possibilité d'atteindre leur plein potentiel.

Lisez davantage à
www.gnb.ca/hrc-cdp/f/g/Ligne-directrice-accommodement-etudiants-incapacite-post-secondaire-Nouveau-Brunswick.pdf

Les mesures d'adaptation au travail Questions fréquemment posées – Travailleurs

Les droits, obligations et pratiques exemplaires des travailleurs en vertu des lois suivantes du Nouveau-Brunswick :

- Loi sur les accidents du travail
- Loi sur les normes d'emploi
- Loi sur les droits de la personne

Lisez davantage à
www.travailsecuritairenb.ca/docs/DTAWorkerBrochure_f.pdf

Les mesures d'adaptation au travail Questions fréquemment posées - Employeurs

Les normes que les employeurs au Nouveau-Brunswick doivent satisfaire afin que leurs employés maintiennent leur emploi après un congé autorisé ou un accident du travail. Les droits, obligations et pratiques exemplaires des employeurs en vertu des lois suivantes du Nouveau-Brunswick :

- Loi sur les accidents du travail
- Loi sur les normes d'emploi
- Loi sur les droits de la personne

Lisez davantage au à
www.travailsecuritairenb.ca/docs/DTAEmployerBrochure_f.pdf

Les mesures d'adaptation au travail - Assurer le maintien de l'emploi des Néo-Brunswickois après un congé autorisé ou un accident du travail

L'obligation de prendre des mesures d'adaptation désigne l'obligation d'un employeur d'établir et d'éliminer les règles, les politiques, les pratiques, les installations ou le matériel qui pourraient avoir un effet discriminatoire sur les employés ou les employés éventuels, et limiter leurs possibilités d'emploi. Elle s'applique le plus souvent aux personnes handicapées. Sans égard à l'origine, à la nature ou à la gravité de l'incapacité, et à la question de savoir si elle est temporaire ou permanente, l'obligation de prendre des mesures d'adaptation est une exigence juridique, et non une courtoisie.

Cependant, les employeurs ne sont pas tenus de prendre des mesures d'adaptation qui leur causeraient une « contrainte excessive », en tenant compte de facteurs comme les enjeux financiers, l'interruption du service, les préoccupations liées à la santé et à la sécurité, et les conventions collectives.

Lisez davantage à
www.gnb.ca/hrc-cdp/f/guide-Mesures-Adaptation-au-Travail-2012.pdf

Lignes directrices – Mesures d'adaptation à une incapacité physique et mentale au travail

Les présentes lignes directrices énoncent l'interprétation donnée par la Commission aux dispositions prévues à l'article 4 de la Loi relativement à la discrimination en matière d'emploi pour motif d'incapacité physique ou mentale.

Lisez davantage à
www.gnb.ca/hrc-cdp/f/g/Ligne-directrice-accommodement-incapacite-travail-Nouveau-Brunswick.pdf

Lois et règlements : Invalidité

Le gouvernement du Canada cherche à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées, ce qui les aidera à participer pleinement à la société canadienne.

Le Canada dispose d'un cadre juridique et législatif solide qui garantit l'égalité des droits pour les personnes handicapées.

Lisez davantage à www.edsc.gc.ca/fra/invalidite/lois/index.shtml

Établir un milieu de travail accueillant pour les employés handicapés

Un milieu de travail qui reflète les gens qui le composent comprend nécessairement des personnes handicapées. Ce guide propose quelques stratégies sur la façon de créer un milieu de travail accueillant pour les personnes handicapées de manière à ce qu'elles se perçoivent comme membres à part entière de leur environnement de travail. Il importe de se rappeler que des personnes peuvent avoir un handicap commun, mais que chaque personne est un individu et doit être considérée comme tel.

L'écoute active, la clarté de la communication et le respect de la personne sont des éléments clés pour arriver à créer un milieu de travail accueillant pour les personnes handicapées.

Lisez davantage à www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/tb_852/cwwed-fra.asp

Modèle de politique sur les mesures d'adaptation dans le milieu de travail

Les employeurs sont obligés de faire ce qu'il faut pour empêcher que les personnes ou groupes protégés par la Loi canadienne sur les droits de la personne soient traités de manière différente et négative. C'est ce qu'on appelle l'obligation de prendre des mesures d'adaptation.

Lisez davantage à www.chrc-ccdp.gc.ca/sites/default/files/mesures_adaptation_gabarit.pdf

Centre de ressources sur l'accessibilité

Le Centre de ressources sur l'accessibilité est mis sur pied par Emploi et Développement social Canada, en collaboration avec d'autres ministères fédéraux. Cette page offre des outils utiles pour vous aider à améliorer l'accessibilité.

Lisez davantage à www.edsc.gc.ca/fra/invalidite/cra/index.shtml